

Ordonné—Que le membre siégeant ait jusqu'à lundi prochain, à 10 heures, A. M., pour répondre aux allégations de la pétition.

Ordonné—Que la considération d'un ordre pour la production des listes des votes objectés soit différée jusqu'à lundi prochain.

Le comité ayant donné son attention au nombre considérable de votes représentés comme ayant été enregistrés dans les paroisses de St. Urbain, St. Etienne, Ste. Agnès, St. Fidèle, et des Eboulements,

Ordonné—Que le pétitionnaire et le membre siégeant soient requis de produire, lundi, devant le comité, un état correct de la population des dites paroisses susdites.

Ordonné—Qu'il soit donné ordre au greffier de la couronne en chancellerie de comparaître, lundi, et produire le writ d'élection, le retour, et les livres de poll pour la dernière élection du comté de Saguenay.

Le comité s'ajourne ensuite jusqu'à lundi, à dix heures, A. M.

Lundi, 13 Novembre 1855.

Le comité s'assemble à dix heures, A. M.

MEMBRES PRESENTS :

ANGUS MORRISON, écuyer, *président* ;

M. Galt,
M. Hartman,
M. Felton,
M. Laporte.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues.

John Gleason, écuyer, produit une procuration du membre siégeant l'autorisant à agir comme son conseil.

M. Plamondon, pour le membre siégeant, produit un factum en réponse aux allégations contenues dans la pétition ; aussi, l'acte de vente sur lequel le membre siégeant s'était qualifié pour être candidat à la dernière élection, et un certificat de l'officier-rapporteur déclarant qu'il avait reçu de M. Huot, le membre siégeant, sa qualification comme candidat à la dernière élection.

M. Plamondon produit aussi un état indiquant le nombre des propriétaires dans chaque paroisse du comté de Saguenay, suivant le recensement de 1851-2 et le nombre de votes enregistrés à l'élection précédente, dans chacune des dites paroisses.

Il est admis, de la part du pétitionnaire et du membre siégeant, que le recensement imprimé produit par Mr. Plamondon est le recensement exact de la population du comté de Saguenay en 1851-2, et qu'il n'y a pas eu d'augmentation importante depuis cette époque.

Félix Fortier, écuyer, greffier de la couronne en chancellerie, appelé, et assermenté, dépose ce qui suit :

Conformément à l'ordre du comité je produis le writ d'élection pour le comté de Saguenay et le retour fait au dit writ et les divers livres de poll, au nombre de dix, que j'ai reçus de l'officier-rapporteur, au meilleur de ma connaissance, le vingt-neuf août dernier.

Dans quel état était le livre de poll supposé pour la paroisse de St. Fidèle, lorsqu'il vous a été remis ?—Dans le même état qu'il est maintenant, les affida-